

LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO PARTICIPE À LA LUTTE JURIDIQUE POUR PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'AIR DE LA PROVINCE

La réduction de la pollution transfrontalière protège la santé de la population ontarienne

WASHINGTON – La province de l'Ontario a annoncé aujourd'hui qu'elle s'est jointe à une action en justice pour obliger certains des pires pollueurs atmosphériques des É.-U. à installer du matériel antipollution moderne. La ministre de l'Environnement, Laurel Broten, et le procureur général, Michael Bryant, ont déposé un mémoire d'amicus curiae au nom de la province à la demande du procureur général de New York, Eliot Spitzer.

« L'Ontario tient à coopérer avec ses voisins pour améliorer la qualité de l'air », a déclaré M^{me} Broten. « Je suis à Washington cette semaine pour inciter les législateurs et les organismes de réglementation des É.-U. à collaborer avec nous pour trouver des solutions à ce problème. »

Le 9 mai, M. Bryant et M^{me} Broten ont déposé le mémoire auprès de la cour d'appel américaine du 7^e circuit pour faire confirmer une décision judiciaire rendue contre Cinergy Corporation, une filiale de Duke Energy Corporation. L'Ontario a pris cette mesure pour s'assurer que la cour entende ses opinions et celles d'autres demandeurs selon lesquelles six centrales alimentées au charbon doivent installer du matériel antipollution moderne. Ces centrales, mises en service entre 1949 et 1979, sont parmi les plus importants pollueurs atmosphériques des É.-U.

« La pollution atmosphérique ne s'arrête pas aux frontières et je suis heureux que l'Ontario se joigne à nous dans cette bataille juridique cruciale de la lutte pour l'air pur », a dit le procureur général de New York, Eliot Spitzer.

Cinergy a demandé à la cour d'appel d'infirmier le jugement du tribunal de première instance et d'appliquer un essai de contrôle des émissions horaires indulgent plutôt que l'essai de contrôle des émissions annuelles plus strict qu'il exigeait. L'essai annuel est critique pour déterminer si les six centrales au charbon doivent installer du matériel antipollution moderne. Ces centrales sont parmi les plus importants pollueurs atmosphériques des É.-U.

« Dans cette action en justice, l'Ontario se joint à un important groupe d'États qui utilisent des outils juridiques pour confirmer l'application d'un essai de contrôle des émissions plus strict dans la lutte pour l'air pur », a dit M. Bryant. « L'appel sera un important précédent jurisprudentiel pour ce qui est de déterminer si les mesures d'exécution prises en vertu de la *Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique* peuvent obliger les vieilles centrales à installer des dispositifs antipollution modernes. »

Plus de la moitié de la pollution atmosphérique de l'Ontario provient de sources américaines. La pollution atmosphérique transfrontalière cause chaque année plus de 2 700 décès prématurés, presque 14 000 admissions aux salles d'urgence et des dommages à la santé et à l'environnement de plus de 5,2 milliards de dollars. En 2005, l'Ontario a enregistré sa pire année pour ce qui est des avis de smog : 15 alertes au smog ont duré au total 53 jours.

Il s'agit de la deuxième mesure prise par l'Ontario en 2006 au sujet des émissions atmosphériques des États-Unis. En février, la province a déposé auprès de l'United States Environmental Protection Agency des commentaires exposant ses préoccupations concernant les plans de cet organisme prévoyant la modification de son programme New Source Review en vue d'autoriser les centrales au charbon à fonctionner un plus grand nombre d'heures et à polluer davantage chaque année.

« Je suis fier de collaborer avec nos amis américains qui travaillent à améliorer la qualité de l'air que nous respirons tous et de demander aux dirigeants des deux côtés de la frontière de se joindre à moi au sommet Air pur de cette année, qui se tiendra le 26 juin », a ajouté M^{me} Broten.

Le sommet Air pur de 2006 réunira des leaders de l'environnement, de la santé, de gouvernements et d'entreprises du monde entier qui élaboreront une stratégie pour réduire les effets de la pollution atmosphérique par l'innovation dans leur propre territoire et au-delà des frontières. Pour en savoir plus sur la réunion de cette année, veuillez visiter le site www.sharedair.ca.

Renseignements :

Anne O'Hagan
Bureau de la ministre
416-325-5809

Greg Crone
Bureau du ministre
416-326-1785

John Steele
Direction des communications
416-314-6666

Brendan Crawley
Direction des communications
416-326-2210

Also available in English.